

# BANQUE DE FRANCE

## EUROSYSTÈME

LE GOUVERNEUR

Paris, le 14 octobre 2016

Madame, Messieurs,

J'ai pris connaissance de votre courrier en date du 4 octobre avec beaucoup d'intérêt. Comme vous le savez, je partage votre objectif de développer une finance responsable. La responsabilité sociale des entreprises et l'investissement socialement responsable contribuent à cet objectif.

La Banque de France a développé depuis plusieurs années ses actions au titre de la responsabilité sociale d'entreprise. Son plan stratégique 2020, que j'ai présenté en juin, les explicite et les regroupe désormais autour de quatre engagements :

- Un engagement éducatif et culturel,
- Un engagement économique et citoyen,
- Un engagement environnemental,
- Un engagement employeur.

J'attache la plus grande importance à ce que les actions existantes soient confortées et qu'elles soient complétées par de nouvelles initiatives. Ainsi, pour ne prendre qu'un seul exemple, la Banque de France considère que le développement de l'éducation économique et financière des publics fait partie de ses responsabilités d'institution de la République. C'est la raison pour laquelle, il y a quelques années, elle a décidé de lancer la construction d'une Cité de l'Économie et de la Monnaie (CITECO) qui sera dès 2018 le premier exemple en France d'un musée sur l'économie destiné aux jeunes et au grand public. Pour compléter cette action, la Banque est récemment devenue l'opérateur pour la mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation financière. Dans ce cadre, elle va coordonner les actions des différents acteurs intervenant dans ce domaine, mener elle-même des actions de formation ou d'information et créer un portail internet pour l'éducation budgétaire et financière.

Madame et Messieurs les Membres  
du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES)

Dans votre courrier, vous passez en revue plusieurs sujets sur lesquels je souhaite apporter quelques précisions.

S'agissant de la prise en compte par les entreprises financières du risque climatique, deux initiatives en cours méritent d'être mentionnées.

- La première concerne la nécessité pour le secteur financier de fournir une meilleure information sur les risques créés par le changement climatique. La Banque de France participe ainsi à des travaux internationaux lancés en 2016 (sous l'égide du Conseil de stabilité financière) pour définir des modalités harmonisées, et donc comparables, de publication de données relatives aux risques liés au changement climatique, avec l'objectif de faire mieux connaître la part d'actifs liés aux émissions carbone détenus par le secteur financier et son degré d'exposition aux risques climatiques. En France, l'article 173 de la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte impose davantage de transparence aux entreprises et aux investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés au changement climatique et sur les mesures prises pour les réduire.
- La seconde est centrée autour de la réflexion engagée en France, à laquelle contribuent fortement la Banque de France et l'ACPR, sur la mise en œuvre par les banques de tests de résistance réguliers vis-à-vis des risques associés au changement climatique. Cette réflexion vise à caractériser les types de risques, identifier les activités bancaires les plus vulnérables, transcrire les risques climatiques identifiés en risques bancaires, définir des scénarios macroéconomiques et climatiques, et enfin développer une méthodologie générale de stress-test. Cette réflexion doit déboucher avant la fin de l'année 2016 par un rapport que le Gouvernement doit remettre au Parlement.

Vous évoquez le rôle que pourraient jouer la politique de refinancement de l'Eurosystème (nature des actifs acceptés en contrepartie ou comme collatéral) et la réglementation prudentielle en la matière. Il ne faut pas se tromper sur la nature et les objectifs de ces instruments. La politique monétaire doit permettre d'atteindre des objectifs macroéconomiques, plutôt que des objectifs spécifiques liés à tel ou tel secteur. En effet, la banque centrale n'est pas nécessairement mieux équipée que des agents privés pour garantir une allocation efficace des ressources. La politique monétaire ne vise donc pas à promouvoir certains types d'actifs plutôt que d'autres mais simplement à libérer les capacités de financement de l'économie. De fait, l'actuelle politique monétaire favorise le report des investisseurs vers des projets plus longs et à meilleur rendement que les obligations souveraines, comme les infrastructures et la transition énergétique. Elle est donc cohérente avec les programmes européens en ce sens, à commencer par le plan Juncker.